

*Loi organique de 1983*

du développement économique régional de même que les structures du gouvernement fédéral dans le domaine du développement économique régional. Cela soulève aussi la question de la volonté politique, au niveau fédéral, de se préoccuper de questions générales de développement, qu'il s'agisse des besoins de développement n'importe où, que ce soit dans les domaines de compétence fédérale ou qu'il s'agisse des besoins qui relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux ou même de gouvernements municipaux.

Depuis 1969 et même avant, lorsqu'on a débuté avec les ententes ARDA et FODER, que l'on appelait en anglais FRED, lorsqu'on a débuté avec ces instruments de développement, le gouvernement fédéral exprimait un désir d'analyser la situation économique générale de certaines régions, d'identifier les problèmes et les besoins de ces régions, de voir comment une aide des gouvernements, qu'elle soit fédérale ou provinciale, pourrait tout d'abord maximiser les avantages naturels dans ces régions, mais aussi créer des initiatives qui pourraient aller à l'encontre des avantages ou des désavantages naturels qui existaient dans ces régions. Faire du développement sectoriel c'est une chose, faire du développement régional c'est une autre chose. Lorsqu'on fait du développement sectoriel, on dit qu'on va voir au secteur qui affecte certaines régions ou qui existe dans certaines régions. Il existe certaines régions à vocation minière, à vocation ayant trait à l'exploitation des forêts, ou des ressources de la pêche. Lorsqu'on parle de développement sectoriel, on va s'occuper du secteur en cause dans cette région-là, et voir ce qu'on peut faire de mieux dans ce secteur-là. Le développement régional, lui, s'occupe directement de la situation générale dans cette région-là, et il cherche à intervenir. C'est un moyen d'intervention qui, parfois, peut aller à l'encontre du secteur, à l'encontre d'une politique sectorielle, parce qu'il cherche, comme je le disais tantôt, à améliorer la situation générale dans cette région-là.

● (1900)

Alors, monsieur le Président, au niveau du gouvernement fédéral depuis 1969 surtout, on a changé un peu d'orientation. Au lieu des ententes ARDA et FODER qui existaient depuis 1965 ou 1966, et même peut-être avant cela, peut-être en 1964, on a décidé de créer un ministère, savoir le ministère de l'Expansion économique régionale qui, lui, allait accumuler des ressources du gouvernement fédéral, d'un côté entrerait dans des ententes avec les provinces pour faire du développement économique, et de l'autre allait administrer une loi de stimulants industriels, et cela il peut le faire sans passer par les provinces, parce qu'il s'agit de donner de l'aide à des individus ou à des entreprises.

Le ministère de l'Expansion économique régionale avait donc deux fonctions.

Une partie du projet de loi parle d'ententes avec les provinces. Évidemment, il était essentiel de participer à des ententes avec les provinces, parce que lorsqu'on veut faire du vrai développement régional, il faut attaquer tous les fronts, et surtout dans les provinces plus pauvres ou plus petites. On ne peut pas dire ceci appartient au gouvernement fédéral, ceci appartient au gouvernement provincial et que chacun fasse sa part. Il faut absolument apporter toutes les ressources des divers gouvernements par l'entremise d'ententes de développement. Et c'est cela que le ministère de l'Expansion économique régionale

cherchait à faire dans cette partie de ce ministère qui voulait faire du développement régional.

Aujourd'hui, on étudie un projet de loi qui veut changer ce ministère-là, prendre la partie concernant l'aide à l'industrie et la fusionner avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Alors je veux dire que pour ce qui est de cette partie-là du projet de loi, je l'appuie. Je pense qu'il s'agit d'une amélioration. Il n'y a aucune raison ou il n'y avait aucune raison valable au moins après une dizaine d'années d'existence du MEER pour qu'il y ait une concurrence entre les parties du ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupaient des secteurs industriels, et le ministère de l'Expansion économique régionale qui s'occupait de l'intérêt des régions. Et je pense qu'il est bien préférable d'avoir dans un ministère les parties du ministère de l'Industrie et du Commerce qu'on peut appeler les parties verticales des secteurs industriels, avec le MEER pour apporter une sensibilité régionale au ministère de l'Industrie et du Commerce. Alors cette partie-là va mieux. Pour ce qui est de l'autre partie, c'est-à-dire la partie qui prévoit des ententes par l'entremise desquelles on pouvait investir dans diverses sortes d'infrastructures, des routes, des parcs industriels, dans certaines villes de l'aménagement municipal en d'autres mots, par ces ententes-là on pouvait faire tout ce que les gouvernements devaient faire, et de quelle juridiction le besoin relevait que ce soit fédérale ou provinciale, cela ne faisant pas de différence.

Évidemment les ententes cadres de développement qui ont été signées depuis 1974 ne sont pas affectées par ce projet de loi, parce qu'elles ne relevaient pas du statut qui créait le ministère de l'Expansion économique régionale. Donc les ententes sont maintenues, et le gouvernement a dit qu'il allait les renégocier avec les provinces, lorsqu'elles viendraient à échéance. Toutefois il existe des préoccupations pour ce qui est de cet aspect de la réorganisation du gouvernement. Évidemment la réorganisation est déjà effectuée au point de vue administratif, même si le projet de loi n'est pas encore adopté. Il existe des préoccupations. Je sais que plusieurs de mes collègues des provinces de l'Atlantique de ce côté-ci de la Chambre, que certains députés de l'opposition, que plusieurs premiers ministres provinciaux, que des ministres et des députés provinciaux partagent cette préoccupation, savoir que maintenant au niveau du gouvernement fédéral bien qu'il soit avantageux d'avoir un ministère d'État chargé du développement économique qui, lui, au lieu d'agir comme un ministère, va agir comme un secrétariat qui va chercher à sensibiliser tous les ministères fédéraux à vocation économique et dire: On va effectuer une meilleure concentration des agences fédérales dans diverses régions données. Et là on a des coordonnateurs dans chaque province qui cherchent à effectuer cette liaison-là. Je ne m'oppose pas à ce qu'on cherche au niveau du gouvernement fédéral à effectuer une meilleure concentration entre les ministères à vocation ayant trait au développement économique, savoir le ministère des Transports, le ministère des Pêches et Océans, le ministère de l'Expansion industrielle comme maintenant on va l'appeler, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je n'ai rien contre cela, au contraire, je l'encourage.

Je suis content de constater que l'un des avantages de cette réorganisation consistera maintenant dans le fait qu'il va y avoir un secrétariat ou un groupe au niveau du gouvernement